



Antichute mobile avec corde à gaine centrale sur un dispositif d'ancrage permanent.

**Sécurité au travail** Montage d'installations solaires. La prise de conscience du danger existe, mais la mise en œuvre des mesures de sécurité présente des lacunes.

# Une enquête montre que la sécurité lors des travaux de toiture

Photos: Suva

De plus en plus de toits sont équipés d'installations solaires. C'est une bonne chose pour la transition énergétique, mais cela comporte également des risques pour les installateurs. Le montage et l'entretien des installations solaires sur les toits peuvent entraîner des accidents graves. Pour les chefs d'entreprise, cela signifie que ceux qui planifient correctement dès le départ et prennent au sérieux les consignes de sécurité protègent non seulement leurs employés, mais aussi leur entreprise.

## Constatations dans la branche

Les résultats d'une enquête (Enquête en ligne auprès d'entreprises membres

des associations Swissolar et Enveloppe des bâtiments. 208 questionnaires exploitables ont été renvoyés. Période d'enquête: entre novembre et décembre 2024.) menée par la Suva dans la branche du solaire et de l'enveloppe des bâtiments montrent que de nombreuses entreprises sont conscientes des dangers, mais ne savent pas exactement comment planifier et appliquer correctement les mesures de sécurité. Les prescriptions sont respectées, mais elles ne sont pas toujours comprises ni assimilées. Conséquence: l'application conforme aux prescriptions des mesures de protection contre les chutes n'est pas encore une habitude, en particulier lors

de la planification et de l'installation de dispositifs de protection permanents.

## Que se passe-t-il en cas d'accident?

Un seul accident peut avoir de graves conséquences, tant pour la personne blessée que pour l'entreprise. Outre les souffrances humaines, il faut s'attendre à:

- l'arrêt du chantier par la Suva
- une augmentation des primes d'assurance
- une perte d'image auprès des clients

---

[SUVA.CH/SOLAR](http://SUVA.CH/SOLAR)



## INFO

**Trois points à retenir**

- **La sécurité commence dès la planification:** dès la phase de préparation du projet, il faut définir clairement comment les travaux sur le toit seront effectués en toute sécurité. Un concept de sécurité est utile, tant pour le montage que pour l'entretien ultérieur.
- **Protection collective plutôt que protection individuelle:** une tour d'escalier, un échafaudage ou une protection latérale sont plus sûrs qu'une échelle ou un dispositif de sécurité à corde. Des garde-corps permanents, en particulier sur les toits plats, ou des dispositifs d'ancrage permanents sur les toits en pente sont la solution la plus sûre et la plus économique à long terme.
- **Proposer des mesures de sécurité et insister sur leur mise en œuvre:** oui, l'offre la moins chère attire l'œil. Mais est-elle la meilleure? Avec de bons arguments, vous convaincrez le maître d'ouvrage que les investissements dans des mesures de sécurité durables telles que des garde-corps fixes ou des dispositifs d'ancrage sont très utiles. Car le maître d'ouvrage a également sa part de responsabilité.



**Protection latérale comme mesure de protection collective côté pignon contre les chutes.**



## INFO

**Une énergie sûre depuis votre toit**

Vous trouverez des informations détaillées sur la planification et la mise en œuvre de mesures de protection contre les chutes conformes aux prescriptions lors de l'installation et de la maintenance d'installations solaires dans le document 44095.f (PDF).



**Protection latérale côté pignon et mur d'arrêt de toiture à l'égout du toit comme protection collective.**



**Miser tôt sur la sécurité, c'est agir avec prévoyance et rentabilité. Investir dans la formation, la planification et un équipement de qualité est toujours payant. Et au final, travailler en toute sécurité sur les toits est non seulement meilleur pour les collaborateurs, mais aussi pour votre entreprise.**